

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

27 août 2024 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 20 août 2024

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (23 juillet 2024)

- 1. Information du Conseil municipal sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) et sur l'exercice du droit de préemption
- 2. Approbation de la convention de partenariat entre la commune et Roannais Agglomération pour la mise en réseau des médiathèques pour la période 2024-2027
- 3. Bilan triennal de l'état du zéro artificialisation nette (ZAN) sur la commune
- 4. Élimination de documents

- Informations et questions diverses
Enveloppe territorialisée 2022-2027 : attribution de la somme de 120 000 € - aménagement du centre bourg secteur 1 et 2

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.